

## Cheix en Retz : une lutte exemplaire !

A Cheix en Retz, près de Nantes, Henriette et Armand Mouille se préparent à passer l'hiver dans une caravane au milieu d'un champ, sans électricité, avec un chauffage de fortune. On a mis 500 mètres de tuyaux de plastique pour les alimenter en eau. Ils ont tous les deux plus de 50 ans. Non, ils ne testent pas une nouvelle caravane tous terrains et tous temps. Ils sont dehors parce que 25 cars de C.R.S. les ont expulsés le 6 Juillet 1976 de la ferme qu'ils exploitaient comme fermiers !

Depuis 1963, les Mouille exploitent à Cheix-en-Retz la ferme du "Bois aux Moines" appartenant à Rondineau, commerçant grenetier au Pellerin. Histoire jalonnée de la lutte des fermiers pour défendre leurs droits contre un propriétaire qui n'hésitera jamais devant les grands moyens, allant jusqu'à détruire au bulldozer une partie des murs de sa propre ferme pour obliger les Mouille à partir. Mais histoire qui est justement intéressante parce qu'elle montre clairement qu'il ne s'agit pas d'une querelle entre gens têtus, mais que la justice ne se trompe pas : elle privilégie le droit de propriété sur le droit au travail. Elle choisit dans le sens de la classe qu'elle défend.

### UN PROPRIETAIRE ET SON FERMIER

#### A L'ORIGINE UN PRIX DE FERMAGE EXCESSIF ET DES CEPAGES PROHIBES.

Devant le refus apporté par le propriétaire d'un ajustement du fermage à la valeur réelle des terrains, au terme du délai prévu par la loi, le fermier tenta de faire reconnaître son droit, et refusa entre autres de cacher la nature de 62 ares de vin qui n'étaient autres que des cépages prohibés (noah et othello), tandis que le propriétaire continuait de son côté de faire de fausses déclarations.

#### LA JUSTICE DONNE RAISON AU PROPRIETAIRE FRAUDEUR CONTRE LE FERMIER QUI NE FAIT QU'APPLIQUER LA LOI.

- 13 Février 1970 : le tribunal paritaire de Paimboeuf donne raison au fermier.
- 7 Juillet 1970 : la cour d'appel de Rennes décide la résiliation du bail et l'expulsion du fermier dans les 15 jours, s'appuyant entre autres sur le fait que le fermier n'apportait pas la preuve écrite que le propriétaire s'engageait à arracher le noah et l'othello.

Jusqu'en 1976, le pouvoir, embarrassé, n'a pas osé exécuter la décision.

#### SIX ANS DE VIOLENCES CONTINUELLES, DE PROPOS MENSONGERS ET DIFAMATOIRES DE LA PART DE RONDINEAU.

- dégâts aux clotures, aux cultures, à l'alimentation en eau.
- 27 Juin 1975 : destruction du toit de la maison d'habitation.
- 4 Juillet 1975 : destruction des bâtiments d'exploitation, y compris d'une salle de traite ambulante, propriété des Mouille.
- et depuis, Rondineau parle d'installer son fils, géophysicien( ) sur cette ferme, alors qu'il ne répond à aucune condition pour une première installation, quand on sait aussi qu'ils réalisent